

## PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION : le dialogue s'intensifie avec les chambres consulaires UP1, 22/12

La loi NOTRe donne à l'agglomération des compétences clairement définies dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville. Dans ce but, « Provence Alpes Agglomération (PAA), souhaite faire évoluer ses modes de collaboration avec les chambres consulaires... La mutualisation des moyens est devenue une nécessité absolue, et le "faire ensemble" ne doit plus simplement être un effet d'annonce mais une réalité ». C'est en ces termes que la présidente Patricia Granet, a présenté la convention signée dans



les locaux de Diniapolis, avec Laure Vial, la présidente de la chambre des

métiers, et Roland Gomez, président de la chambre de commerce des

Alpes-de-Haute-Provence. « L'objectif est de répondre aux enjeux territoriaux et de conforter les projets en cours voire d'en initier de nouveau », ont souligné ces derniers, « les partenaires s'engagent ainsi à mettre en commun leurs moyens car l'économie de proximité constitue une force indiscutable des territoires ruraux ». La convention vise à définir les axes prioritaires d'intervention, et les thématiques dans le cadre desquelles les partenaires conviennent d'agir : la connaissance de l'économie locale et l'analyse de son évolution, la réflexion et la définition d'une stratégie de développement économique, l'accom-

pagnement des entreprises du territoire. Avec plus de 1 160 entreprises artisanales, il « constitue un des principaux bassins économiques du département des Alpes-de-Haute-Provence concentrant à la fois un grand nombre d'entreprises et d'emplois ». Avant de conclure, Patricia Granet a tenu à rappeler le projet de création agence de développement économique et touristique, « au sein de laquelle Provence Alpes Agglomération entend pleinement jouer son rôle, et au sein de laquelle cette nouvelle collaboration trouvera un écho ».

B. A.